

VISITEURS

Protégez vos proches

Les VISITEURS doivent justifier :

■ **d'un certificat de vaccination complet**

■ **ou d'un test négatif**

(RT-PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un pharmacien).

■ **ou d'un certificat de guérison de la Covid-19**

(RT-PCR positif datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois).

■ **Les VISITES sont interdites :**

- *aux personnes présentant des symptômes de la Covid-19 (toux, fièvre, gêne respiratoire).*
- *aux personnes contacts auprès d'un cas confirmé de moins de 14 jours.*

! Des contrôles peuvent être effectués à tout moment par le personnel habilité.

**Les mesures barrières doivent être appliquées durant toute la visite
(port du masque, distanciation, hygiène des mains)**